

Charte EVRAS Planning Familial « Aimer à LLN »

Acteur central des questions de préventions en santé sexuelle, les Centres de Planning Familial sont subsidiés pour proposer et organiser, entre autres, une permanence d'accueil spécifique et gratuite (informations, conseils, aide sociale et psychologique ponctuelle, écoute bienveillante des difficultés affectives – du malaise à la détresse), mais également des consultations spécialisées dans les différents domaines liés à la vie affective, relationnelle et sexuelle. Ces consultations, qu'elles soient sociales, médicales, psychologiques ou juridiques veilleront à répondre aux missions des centres : les soins, l'information, l'éducation et la prévention.

Les Centres de Planning ont notamment pour mission d'organiser l'éducation à la vie affective relationnelle et sexuelle (EVRAS) dans les milieux de vie des jeunes ou adultes, scolarisés, institutionnalisés ou encore grand public par le biais d'animations.

Construites sur mesure en fonction des demandes et des élaborations d'objectifs, les animations « EVRAS », en allant à la rencontre des différents publics, consistent en un processus collectif qui intervient au cœur de la prévention.

Il est essentiel que l'environnement des participants soit partie prenante du processus d'animation. C'est pourquoi il est nécessaire de construire une collaboration de confiance avec les encadrants des participants, c'est-à-dire les éducateurs, enseignants, les parents ou encore les tuteurs. Cette confiance s'élabore non seulement autour d'une co-construction de la demande, mais aussi dans le respect et la confidentialité de ce qui est déposé par les participants lors des animations. Ce processus est complémentaire à la responsabilité des parents et de l'entourage du jeune, il ne s'y substitue pas.

Loin de se limiter à une transmission verticale de l'information (par ailleurs largement disponible via d'autres canaux), le moment d'animation vise davantage l'élaboration de la pensée critique et de la subjectivité autour de ces informations. Il s'agit donc de déployer la participation active des bénéficiaires dans un cadre soutenant, non jugeant, non directif et non moralisateur. C'est en ce sens que le Planning de Louvain-la-Neuve entend le processus éducatif inhérent à l'EVRAS.

Offrir aux jeunes l'espace de parole de l'animation, c'est leur reconnaître la légitimité de s'approprier les grands thèmes qui y seront abordés et qui sont en lien direct avec leurs préoccupations du moment.

En visant l'élaboration de l'esprit critique des animés en matière de sexualité et de risques, elles offrent la possibilité d'un accompagnement des jeunes et des adultes dans une réflexion susceptible de les aider à faire des choix éclairés, sécurisant et épanouissant en matière de vie affective, relationnelle et sexuelle. En partant des propres expériences et de questionnements des bénéficiaires, les animateurs veillent au respect de leur histoire, de leur culture, de leur identité et de l'orientation notamment sexuelle.

En partant de leurs représentations, de leurs connaissances, de leurs acquis et de leurs besoins, les activités EVRAS tentent d'accroître auprès du public rencontré des connaissances, une capacité critique, un savoir-faire et un savoir-être.

- 1) **Des connaissances** : en facilitant l'appropriation d'informations claires sur le corps sexué, les dynamiques relationnelles, affectives et sexuelles, le mécanisme de la reproduction, la contraception, les IST, les questions d'identité, de genre et d'orientation sexuelle.
- 2) **Une capacité critique** : en favorisant la prise de conscience de l'importance de la vie relationnelle, affective et sexuelle autour de soi et pour soi, de sa liberté personnelle, des choix offerts et des responsabilités de chacun ; mettre en question, quitter les certitudes, déconstruire les idées reçues et les stéréotypes.
- 3) **Un savoir-faire et un savoir-être** : en développant l'estime de soi par la prise de conscience de ses besoins, de ses désirs, de ses valeurs, du son vécu émotionnel et corporel ; en promouvant des attitudes relationnelles fondées sur l'écoute, le dialogue et l'acceptation des différences ; en sensibilisant aux situations et comportements potentiellement à risques.

Modalités

1. Analyse de la demande de l'école ou de l'association voulant démarrer les animations EVRAS. Si le partenariat est déjà en place, il s'agit, au travers des réunions d'évaluation des animations, de redéfinir si nécessaire les objectifs d'animations, de réévaluer la demande, de reconduire chaque année la convention de partenariat.
2. Retour en équipe afin de discuter de la faisabilité des animations en fonction des paramètres organisationnels et philosophiques.
3. Organisation d'une deuxième réunion afin de présenter le positionnement du Centre quant à la demande, et en cas de faisabilité, de fixer la période d'animations. Il est possible d'adapter notre horaire à l'enseignement spécial et aux associations uniquement. En cas, d'accord, signature de la convention entre les différents partenaires.
4. Construction du canevas d'animation sur base de la demande de l'école ou de l'association, et sur base des besoins rencontrés par le groupe du public.
5. Afin de garantir la confidentialité, le respect de l'intimité et la liberté de parole des participants, les animateurs prennent en charge le groupe et demandent aux professeurs et éducateurs de ne pas être présents lors de celles-ci.
6. Les réalités d'agenda étant ce qu'elles sont, les annulations ou demandes de changements d'horaire risquent de compromettre le bon déroulement du calendrier. En effet, le Planning Familial ne peut garantir la possibilité de report de l'animation en cas de demande de déplacement.
7. Le Planning organise le canevas annuel de la manière suivante :
 - Jusque juin : réception des demandes
 - De juin au 30 septembre : analyse, en interne, de la demande et de la faisabilité
 - Octobre : deuxième réunion avec signature éventuelle de la convention et planification du calendrier (ce dernier est clôturé par le planning au plus tard le 15 octobre)
 - D'octobre à mai : déroulement des animations
 - Juin : réunion d'évaluation du processus.
8. En cas de non-respect des modalités décidées lors de la signature de la convention, le Planning se réserve le droit d'annuler l'animation.